



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 53.204/2
du 29 avril 2013

sur

un avant-projet de décret 'portant assentiment au Traité relatif
à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne
avec Acte final, Déclarations et Échange de lettres, faits à
Bruxelles le 9 décembre 2001'

Le 17 avril 2013, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre, membre du Collège de la Commission communautaire française, chargé de la Formation professionnelle, de la Culture, du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport et des Relations internationales à communiquer un avis, dans un délai de quinze jours, sur un avant-projet de décret 'portant assentiment au Traité relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne avec Acte final, Déclarations et Échange de lettres, faits à Bruxelles le 9 décembre 2011'.

L'avant-projet a été examiné par la deuxième chambre le 29 avril 2013. La chambre était composée de Yves KREINS, président de chambre, Pierre VANDERNOOT et Martine BAGUET, conseillers d'État, Jacques ENGLEBERT, assesseur, et Bernadette VIGNERON, greffier.

Le rapport a été présenté par Xavier DELGRANGE, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 29 avril 2013.

*

Il est renvoyé *mutatis mutandis* à l'avis 51.867/2/V du 22 août 2012 rendu sur un avant-projet d'ordonnance 'portant assentiment au Traité entre les États membres de l'Union européenne, d'une part, et la République de Croatie, d'autre part, relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne, au Protocole, à l'Acte et à l'Acte final, signé à Bruxelles le 9 décembre 2011', exception faite de l'observation formulée sur la formule introductive du dispositif.

Cet avis est joint en annexe ¹.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Bernadette VIGNERON

Yves KREINS

¹ Voir également l'avis 51.976/2 donné le 24 septembre 2012 devenu le décret régional wallon du 31 janvier 2013 'portant assentiment, pour ce qui concerne les compétences dont l'exercice a été transféré de la Communauté française à la Région wallonne, au Traité entre le Royaume de Belgique, la République de Bulgarie, la République tchèque, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République d'Estonie, l'Irlande, la République hellénique, le Royaume d'Espagne, la République française, la République italienne, la République de Chypre, la République de Lettonie, la République de Lituanie, le grand-duché de Luxembourg, la République de Hongrie, la République de Malte, le Royaume des Pays-Bas, la République d'Autriche, la République de Pologne, la République portugaise, la Roumanie, la République de Slovénie, la République slovaque, la République de Finlande, le Royaume de Suède et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (Etats membres de l'Union européenne) et la République de Croatie relatif à l'adhésion de la République de Croatie à l'Union européenne et à l'Acte final, faits à Bruxelles le 9 décembre 2011' (*Doc. parl.*, Parl. wall., 2012-2013, n° 711/1, p. 4).